

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1019

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« métropole »,

insérer les mots :

« de Lyon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.